



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de
l'Université Laval 	

Le 25 novembre 1997

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste
2955, télécopieur 5377

Vol. 8 n? 8

Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 1997

La demande de l'Employeur d'entreprendre des pourparlers pouvant mener à des négociations a représenté le principal point à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil syndical.

Cette demande, faite le 12 novembre 1997, s'inscrit dans le contexte d'une lettre d'entente de la convention collective actuelle (voir l'information que je vous ai déjà transmise à ce sujet, le 18 novembre dernier).

Après un long débat, le Conseil a formé un Comité des pourparlers et lui a assigné un mandat restreint et très précis. En effet, le Conseil syndical veut, d'une part, se donner les moyens d'évaluer la demande de l'Employeur et, d'autre part, qu'il soit très clair que ces pourparlers ne signifient surtout pas qu'il y aura nécessairement réouverture de la convention collective. Le mandat du Comité des pourparlers se lit comme suit :

a) Recevoir de l'Employeur l'information pertinente sur :

1. la détérioration de la situation financière de l'Université depuis la signature de la

dernière convention collective;

2. le risque que cette détérioration compromette la qualité de la formation;

3. les diverses pistes de solution qu'il envisage.

b) Obtenir de l'Employeur toutes les données requises pour permettre au SPUL de faire une analyse critique de la position de l'Employeur.

c) Explorer le cadre et le contenu de négociations qui pourraient avoir lieu si le SPUL acceptait de s'engager dans une ronde de négociation (calendrier, objets de la négociation, etc.).

d) Faire rapport au Conseil syndical.

Le Comité est constitué de quatre personnes, soit Marcel Aubert, Louise Mathieu, vice-présidente, James Pottier, trésorier et Gérald Lemieux, président du SPUL (ou son représentant).

Par ailleurs, dans le contexte de la demande faite par l'Employeur, il convient de rappeler les faits suivants :

1. La convention collective actuelle a été signée le 17 mai 1996 et est en vigueur jusqu'au 30 novembre 1999 (clause 1.3.12). La convention prévoit, entre autres, que le plancher d'emploi diminuera de 60 postes entre le 1er octobre 1997 et le 1er octobre 1999 (clause 3.1.03). Au delà du 30 novembre 1999, la convention collective continuera de s'appliquer jusqu'à ce qu'une nouvelle soit signée (clause 1.3.13). Concrètement, cela signifie qu'aucune baisse du plancher d'emploi, au delà des 60 postes prévus d'ici le 1er octobre 1999, n'aura lieu sans que les professeurs et les professeures donnent leur accord.

2. Le «Règlement du régime de retraite de professeurs et des professeures de l'Université Laval» prévoit que l'utilisation des surplus actuariels, ainsi que toute modification au taux de cotisation, doivent résulter d'une entente entre le SPUL et l'Employeur (clause 20.3). En d'autres termes, là aussi, les conditions actuelles du régime de retraite ne pourront être modifiées sans l'accord des professeurs et des professeures.

Parmi les autres points à l'ordre du jour, mentionnons l'élection de Marc J. Richard au Comité du SPUL sur la retraite et la visite du président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), monsieur Roch Denis. Cependant, la longueur des débats sur la demande de pourparlers de l'Employeur n'a pas permis l'échange prévue entre le président de la FQPPU et les membres du Conseil syndical.

Monsieur Denis a fort bien compris la situation et a brièvement fait le point sur les dossiers en cours au niveau de la FQPPU.

La prochaine réunion du Conseil syndical est prévue pour le 12 décembre 1997.

Le président,

Gérald Lemieux

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)